



## Indemnités trajet

-----  
Par Lori

Bonjour, actuellement salarié d'une entreprise du bâtiment, nous avons sur notre bulletin de paye plusieurs lignes pour les indemnités de trajet selon la zone.

En me renseignant sur le site de l'Urssaf je vois que le patron ne peut plus calculer à vol d'oiseau les trajets mais bien en km. Sauf que les chiffres écrit sur le site de l'URSAF et ceux qu'il y a sur le bulletin de paye ne sont pas du tout les memes.. notre patronne calcule toujours à vol d'oiseau et non en km donc par rapport au chiffres on perds beaucoup en indemnités.

Si quelqu'un peut m'éclairer et me dire si je peux contester ça au prêt de mon patron.

(La ligne indemnité trajet apparemment bien sur tout nos bulletins de salaire)

Merci à ceux qui pourront m'aider.